



L'actualité du **des industries chimiques**

N° 396 du 22 avril 2021

L'agenda

26 AVRIL
FORMATION

CSSCT



05 MAI

SFE



20 MAI

**RENCONTRE
NATIONALE
DES SECTEURS
EN LUTTE**

RÉUNIONS PARITAIRES À VENIR

- 22/04 PÉTROLE : OPCO2I SPP
- 04/05 CHIMIE : CPPNI
- 06/05 PÉTROLE : OPCO2I CONSEIL
- 12/05 PLASTURGIE : CPPNI
- 17/05 RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE : CPNEFP
- 19/05 LABORATOIRES BIOLOGIE MÉDICALE : CPPNI COMPLÉMENTAIRE SANTÉ PRÉVOYANCE
- 19/05 RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE : SPP
- 19/05 PLASTURGIE : CPNEFP
- 20/05 INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE : CPPNI

Droits & libertés

Absence de règlement intérieur d'entreprise et sanction disciplinaire

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'article L 1311-2 du Code du travail prévoit qu'un règlement intérieur est obligatoire dans les entreprises ou établissements employant au moins cinquante salariés.

Dans son arrêt du 6 janvier 2021 (n°19-14.440), la Chambre sociale de la Cour de cassation rappelle que, **dans les entreprises où le règlement intérieur est obligatoire, une sanction**

disciplinaire, autre que le licenciement, ne peut être prononcée contre un salarié qu'à la condition qu'elle y soit prévue.

En l'absence de règlement intérieur et en cas de litige, c'est à l'employeur qu'il appartient de faire la preuve qu'au jour du prononcé de la sanction, le seuil de l'effectif est habituellement resté inférieur à celui imposant la mise en place du règlement intérieur.

Marcel Croquefer, la FNIC-CGT ne t'oubliera pas.



C'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès de notre Camarade Marcel.

Marcel a beaucoup apporté à la Fédération et à ses syndicats, il était de tous les combats, respecté notamment pour son savoir sur les questions de santé au travail, et ses connaissances autour de l'hydrogène.

La CGT perd un grand militant. La FNIC-CGT s'associe fraternellement à toutes et tous les camarades qui l'ont connu.

La Fédération présente ses sincères condoléances à sa famille.

Orga & Vie syndicale

La clôture de l'exercice CoGÉTise pour l'année 2019 prévue le 30 avril 2021.

Alors que la clôture intervient près de 15 mois après la fin de l'année 2019, nous avons encore beaucoup trop de retard dans le reversement des cotisations. En effet, **à ce jour, le retard est de 827 FNI et 10 559 timbres par rapport à 2018.**

Nous devons mettre toute notre force dans la bataille pour que le **maximum de**

cotisations, impayées à ce jour, soit régularisées avant le 30 avril.

Le constat est que peu de syndicats font remonter au plus vite les règlements des cotisations de leurs syndiqués tandis que d'autres attendent la fin de l'année, voire la date de clôture du règlement des cotisations.

Activité fédérale

Comité Exécutif Fédéral Du 20 avril 2021

♦ Actualités générales :

Alors que la pandémie de Covid-19 est catastrophique pour l'ensemble de la population mondiale, les groupes pharmaceutiques, les laboratoires, se gavent d'argent public. Nous exigeons la levée des brevets. Signons en masse la pétition : « Pas de profit sur la pandémie » :

<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>.

Le gouvernement et le patronat continuent à dérouler leurs mesures liberticides, réforme de l'assurance chômage, remise en cause de nos libertés, multiplication des PSE, RCC, etc., il n'y a malheureusement que très peu de dates de mobilisations interpro et d'actions dans nos syndicats.

Bien que la période soit difficile, nous, responsables syndicaux de la FNIC-CGT, nous ne pouvons pas attendre de retrouver un semblant de liberté pour agir.

Ces libertés, notre modèle social retranscrit dans « les Jours Heureux », nos revendications de progrès social, ne pourront être imposés que par la lutte et un rapport de force conséquent qui, pour exister, a besoin d'être planifié.

Pour porter la réflexion politique et syndicale dans nos syndicats, Le CEF décide de faire signer le texte « Pour une CGT à la hauteur des enjeux de la période », à l'appel de 1 200 premiers signataires CGT. Adresse de signature : appelcgtenjeux@fnic-cgt.fr.

Dans la continuité des « Assises de Martigues », une rencontre nationale des secteurs en lutte, suivie d'un meeting, sera organisée à Gardanne le 20 mai, avec la présence de plusieurs centaines de militants et organisations de la CGT, dont 300 de la FNIC-CGT.

♦ Ferropem Laudun :

Le CEF a été saisi dans le cadre de la mise en place de l'article 15 des statuts de la FNIC-CGT, et le syndicat a été entendu sur les faits incriminés. Ce syndicat a eu des agissements qui sont en contradiction avec les valeurs et les statuts de la CGT et a publié des écrits homophobes, racistes, discriminatoires, appel à ne pas faire grève contre des suppressions d'emplois dans le groupe, tract diffamatoire, etc.

Après échanges avec deux représentants du syndicat et débats au sein du CEF, il a été décidé à la majorité de :

- ▶ désaffilier le syndicat de la FNIC-CGT, et de mettre en place une section syndicale CGT dans l'UL, afin de réunir les syndiqués ;

- ▶ d'aider cette nouvelle section de Ferropem Laudun, à se reconstruire dans le respect des valeurs de la CGT.

♦ Orga/Renforcement :

- Alors que la clôture de l'exercice Cogétise pour l'année 2019 est prévue le 30/04/2021, nous avons encore un retard de 827 FNI et 10 559 timbres par rapport à 2018.

Nous devons mettre toute notre force dans la bataille pour que le maximum de cotisations, impayées à ce jour, soit régularisé avant le 30 avril.

- Le CEF a validé le plan de travail pour la participation de 300 Camarades des syndicats de la FNIC-CGT au meeting des luttes à Gardanne, le 20 mai.

♦ Cooptation SFE :

Jean-Louis PEYREN et Yannick BACARIA ont été cooptés au Secrétariat Fédéral Elargi.

♦ Châteaubriant :

Cette année aura lieu le 80^{ème} anniversaire de l'exécution des fusillés de Châteaubriant les 16 et 17 octobre, parmi lesquels Poulmarch, Renelle et Perrouault. La présence de nos syndicats est importante, pour ne pas oublier ce qui s'est passé le 21 octobre 1941. Le CEF valide l'objectif de 70 participants de la FNIC à cette commémoration.

♦ AZF :

Le 21 septembre 2021 aura lieu la commémoration du 20^{ème} anniversaire de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse. Le CEF décide de modifier la date et le lieu de sa réunion de septembre pour être présent au rassemblement du 21/09, avec la présence d'un grand nombre de nos syndicats.

♦ Divers :

- Propagande : les maquettes des 5 publications de la Fédération vont être revues.
- COFICT : formation sur la syndicalisation des ICTAM le 09/12/2021.

Actualité sociale

LA FRANCE DES INÉGALITÉS PROGRESSE, ET EST MÊME LA PREMIÈRE EN EUROPE...

D'après le classement Forbes, la France compte 42 milliardaires cette année, avec un patrimoine de 354 milliards d'euros qui les classe les premiers en Europe.

Les milliardaires en tête du palmarès hexagonal, eux, ne changent pas. Il s'agit toujours de **Bernard ARNAULT (LVMH)**, **Françoise BETTENCOURT MEYERS (L'ORÉAL)** et **François PINAULT (KERINGS)**. Tous trois ont d'ailleurs vu leur fortune augmenter en 2020, année marquée par la pandémie mondiale de Covid-19.

À la 23^{ème} position, un nouveau venu, **Stéphane BANCEL, Pdg de MODERNA THERAPEUTICS**, avec une fortune estimée à 3,5 milliards d'euros. **Le malheur de beaucoup fait le bonheur d'une personne.**

Comme nouveau, on trouve aussi **Yves-Loïc MARTIN (1,4 milliard)**, il est l'administrateur d'**EUROFINS SCIENTIFIC**, un groupe de laboratoires d'analyses spécialisé dans l'agroalimentaire, la pharmacie et l'environnement. **Ce même laboratoire d'analyses médicales qui ne voulait pas augmenter ses salariés en début d'année...**

Le slogan « pas de profit sur la pandémie » prend tout son sens.

Une autre augmentation, mais qui ne fait pas le buzz dans les médias, c'est L'AUGMENTATION DE LA PAUVRETÉ.

À l'instar des milliardaires, la pauvreté augmente en France et de façon dramatique avec des distributions alimentaires de plus en plus sollicitées et des minima sociaux de plus en plus requis pour survivre.

Pire, plus de la moitié des Français craignent, en pleine crise sanitaire et économique, de basculer dans la pauvreté, d'après le baromètre du Secours Populaire.

La pauvreté augmente chez les plus jeunes, le nombre d'enfants de foyers pauvres et de jeunes adultes modestes a globalement augmenté de 42 % depuis le début du siècle. Cette progression est de 50 % pour les jeunes adultes mais n'épargne pas les plus âgés, note l'Observatoire des inégalités.

18 % des Français ne peuvent pas boucler leur budget sans être à découvert à la fin du mois, dont **8 %** craignent de basculer dans la précarité, selon le dernier baromètre réalisé par Ipsos pour le compte du Secours populaire. Au sein de ce même panel représentatif, **près d'un interrogé sur trois** rencontre des difficultés à régler ses dépenses d'énergie (électricité, chauffage). **40 % des Français**, dont **64 % des plus modestes** se restreignent sur la qualité de leur alimentation pour une question d'argent. Certains vont même jusqu'à restreindre les quantités ou sauter des repas (**14 % des interrogés**).

Avec le confinement, de façon générale, le recours à l'aide alimentaire aurait augmenté de "plus de 30 %" dans les grandes métropoles, d'après les Restos du cœur. **On estime qu'au moins huit millions de personnes** bénéficient de l'aide alimentaire en France.

La Fondation Abbé-Pierre a récemment actualisé les chiffres du nombre de sans-abri, sur la base de l'INSEE de 2012. Dans une note publiée mi-novembre 2020, l'association comptabilise au moins **300 000 personnes sans domicile**, soit plus du double des 143 000 comptabilisées dans la dernière enquête de l'Insee, en 2012.

Les revendications que nous portons pour une meilleure répartition des richesses, un SMIC à 1 900 € par mois, l'égalité salariale, une réduction du temps de travail, une Sécurité sociale à 100 %, l'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales, etc., ne sont pas utopiques, mais justifiées et nécessaires.

Les chiffres nous le démontrent, c'est juste une question de choix politique, une question de Classe !

PAGE 4 : TRACT « CLEFS EN MAIN » À DIFFUSER MASSIVEMENT



1^{er} MAI



"1^{er} MAI"

est le titre d'une chanson populaire du 19^{ème} siècle qui commence comme cela :

**Copain regarde les rues
Les flicards et les roussins
Montrent leurs gueules bourruées
De brutes et d'assassins.**

Le répertoire populaire est le reflet, bien souvent, de l'expression des masses et du peuple. La chanson d'un auteur anonyme intitulé **"chants du 1^{er} mai"** sur l'air de **"maudite soit la guerre"** a été créée pendant la Commune de Paris, le refrain nous dit :

**Voici mai ! Le tonnerre
Va gronder sur vos fronts
Richards à la mine altière
Tremblez dans vos maisons !
Trop longtemps la misère
Nous a dévorés tous
Craignez notre colère
Nos trop justes courroux.**

Contrairement aux répertoires bourgeois des salons, les chants du peuple parlent de tous les sujets : de la vie, des misères, des souffrances, des amours, du travail, des inégalités, des grèves, de la guerre. En 1890, paraissait dans « Le cri social », une poésie d'Eugène Châtelain, ancien communard, sous le titre **"Le Premier Mai 1891"**. Il appelait déjà à la grève générale pour le 1^{er} mai suivant. Quelques années plus tard en 1898, Jean-Baptiste Clément - auteur **"du temps des cerises"** - écrit lui aussi un texte, sur une musique de Pierre Forest :

**Silence à l'enclume, aux marteaux
On ne descend pas dans les mines
On ne va pas dans les usines
C'est le jour de fête et de repos.**

**Refrain : Célébrons, frères d'ateliers
La fête internationale
Le 1^{er} mai des ouvriers
L'aurore de la Sociale ! [...]**

Clément, ancien membre de la Commune, était alors Délégué du Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire dans les Ardennes. Il fût arrêté le 1^{er} mai par un capitaine de gendarmerie et condamné le lendemain pour outrage et rébellion à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour !

Le 1^{er} mai 1919 fut sanglant à Paris, les manifestants neutralisèrent à peu près la troupe en lui chantant la célèbre chanson de Montéhus **"Gloire au 17^{ème}"** en hommage à ces soldats du 17^{ème} régiment d'infanterie qui mirent crosse en l'air pour ne pas tirer sur les grévistes en 1907. Mais la police chargea et un jeune travailleur de 19 ans fût tué.

Les créations populaires, les chants de grève sont imprimés dans les mémoires, rarement sur du papier. Après la Grande guerre et jusqu'à aujourd'hui, les chansons revendicatrices, des quatrains ou des slogans sont souvent composés sur des airs connus ou à la mode. Ce sont des « Goguettes ». Elles se diffusaient parfois viralemment dans les cortèges ou sur le net et disparaissent remplacées par d'autres à la prochaine manif.

Les grands bourgeois, les dirigeants et le patronat n'aiment pas ça. Les chansons engagées sont des tracts musicaux, des pamphlets, elles sont intouchables car immatérielles. Certaines sont le signe du ralliement, de la révolte, de l'esprit d'appartenance. Ça les dérange de ne pas pouvoir les museler.

**Eh bien, continuons à être créatifs
et la victoire sera à nous !**